

L'enfance n'est pas un contenu

Par Nidal Taibi

De nombreux parents transforment l'album de famille en vitrine publique. Le *sharenting* soulève des questions de droit à l'image, de sécurité et de conséquences sur la vie future des enfants.

Un profil Instagram lisse, clair, très «maison», où l'intimité se raconte en séquences: la logistique du quotidien, les parenthèses de vacances, les recettes, la déco, les petits rituels qui font une famille. Le compte @nicefamily_ affiche plus de 109.000 abonnés et se présente comme une vitrine de *momlife*, entre organisation domestique et narration familiale, avec des prénoms d'enfants qui reviennent comme un refrain, au milieu des publications et des collaborations avec les marques. Comme de nombreux comptes sur les réseaux sociaux, des parents transforment l'album de famille en vitrine publique. Et exposent malgré eux la vie privée de leurs enfants. Un phénomène appelé *sharenting*, contraction de *share* (partager) et *parenting* (parentalité), de plus en plus répandu, qui soulève

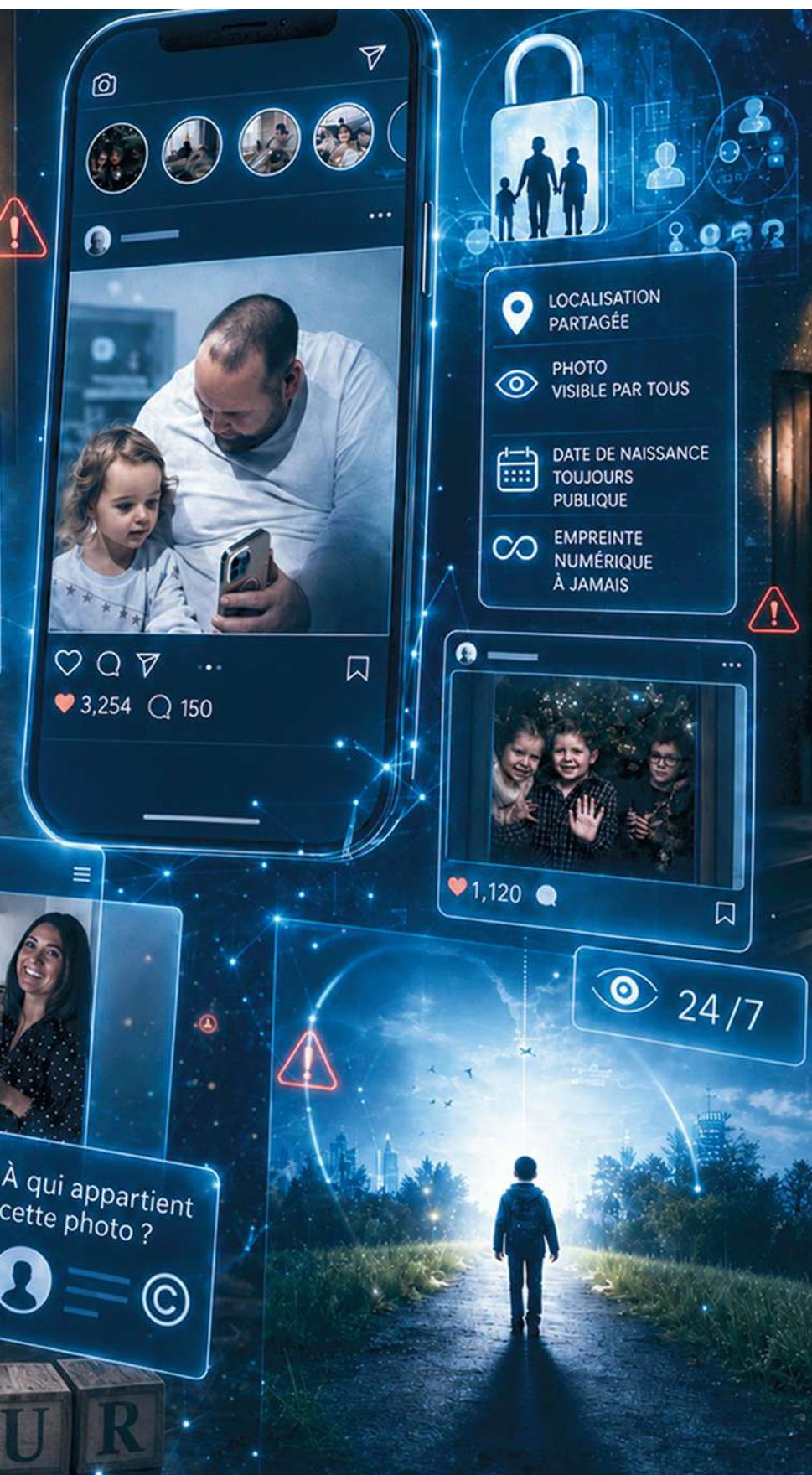
des questions de droits, de sécurité et de conséquences à long terme. Entre fierté familiale, dérives potentielles et premiers garde-fous juridiques, focus sur ces parents hyperconnectés et leurs enfants déjà bien (trop) présents sur la Toile.

Assise devant un café refroidi, Marie déroule machinalement le fil Instagram de son smartphone. A 35 ans, cette employée de commerce a fait de son compte personnel un véritable journal de bord familial. On y voit Liam, 4 ans, sourire édenté devant son gâteau d'anniversaire, ou sa petite sœur Emma, 18 mois, faire ses premiers pas dans le salon. «J'adore partager ces moments, pour que papy et mamie, qui vivent à Liège, en profitent aussi», confie-t-elle. Sous chaque photo, les likes s'accumulent et les commentaires bienveillants pleuvent: «Qu'est-ce qu'elle a grandi!», «Il est trop chou!». Ce rituel numérique est presque devenu automatique pour Marie, comme pour tant d'autres jeunes parents à l'ère des réseaux sociaux.

Pourtant, un détail l'interpelle ce matin-là. En commentaire de la dernière vidéo d'Emma en pyjama, un profil inconnu a écrit «Adorable...» avant de disparaître.



ILLUSTRATION RÉALISÉE PAR UNE INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (CHATGPT) - INSTAGRAM/YOUTUBE - CRÉDIT: ROULART/MEDIA GROUP



Certains, comme @nicefamily et la famille Po, ont fait de leurs partages en ligne un vrai mode de vie.

Un frisson de doute parcourt Marie: qui pouvait bien regarder ces images de ses enfants? En refermant l'application, cette mère hyperconnectée prend soudain conscience que ses albums de famille en ligne sont, par définition, visibles bien au-delà du cercle qu'elle imaginait. Ce qu'elle publie par fierté maternelle, d'autres, anonymes, peuvent le consulter, le télécharger, voire le détourner. Sur la table, le café refroidi n'a pas bougé, tout comme le sourire angélique figé sur l'écran de son téléphone.

Partager sa fierté... et des données personnelles

Poster des clichés de ses enfants en ligne est devenu un geste banal pour de nombreux parents. Dans une récente note de cyberprévention, la police fédérale rapporte les constats de l'Observatoire de la parentalité et de l'éducation numérique (Open): 53% des parents ont déjà diffusé du contenu à propos de leur enfant, et 91% disent avoir commencé entre la naissance et les 5 ans. Photos de naissance, exploits du quotidien, vidéos amusantes: «Avec la naissance d'un enfant, on devient parent, on devient une famille et il est très tentant de se mettre en scène», observe le psychologue suisse Dominik Schöbi, auteur d'une enquête sur le sujet. Les plateformes offrent une audience sans frontières aux albums de famille autrefois rangés dans le tiroir du salon. A la plage, à la piscine, au parc: difficile de résister à l'envie de tenir informés famille et amis des petits moments de la progéniture.

Certains ont même fait de ce partage un véritable mode de vie en ligne. Sur YouTube, Instagram ou TikTok, prolifèrent les «familles influenceuses» qui documentent chaque étape de la vie de leurs enfants devant des milliers d'abonnés émerveillés. Sur YouTube, la «Family Po», une famille française suivie par 720.000 personnes (et plus d'un million sur Instagram), a ainsi cumulé plus de 1,6 million de vues pour sa vidéo de Noël: on y voit la petite Lily Ana, 3 ans, ouvrir ses cadeaux devant la caméra. Ces mises en scène familiales rencontrent un succès viral, encouragé par la soif de contenu ...

... authentique sur les réseaux. Pour les parents, il s'agit souvent de partager leur joie, de créer du lien social autour de leur vie de famille, et parfois un contenu monétisé et rémunéré par les plateformes et par les placements de produits. Mais ce faisant, ils construisent aussi, publication après publication, l'«identité numérique» de leurs enfants, bien avant que ceux-ci puissent en avoir conscience.

Enfants surexposés, des dangers bien réels

Ce qui n'était au départ qu'une fierté parentale partagée comporte en effet des risques insoupçonnés. Le simple fait de poster la frimousse de son bambin sur les réseaux sociaux peut avoir des conséquences sur sa vie privée et sa sécurité, parfois des années plus tard. L'exemple extrême est celui des prédateurs sexuels: selon une enquête du Conseil des droits de l'enfant, 50% des photos publiées sur les forums pédopornographiques sont en effet des clichés pris par les parents et partagés publiquement sur leurs réseaux sociaux. Autrement dit, une image d'enfant diffusée innocemment en ligne peut être récupérée par des individus malveillants, pour alimenter des réseaux criminels ou usurper l'identité numérique du mineur. Certains contenus a priori anodins (une vidéo de bébé dans son bain, une fillette en justaucorps de gymnastique) peuvent ainsi se retrouver détournés et échangés dans des cercles pédocriminels. Plus largement, ces informations disséminées sur le quotidien des plus jeunes (prénoms, école, habitudes) peuvent aider un individu malintentionné à localiser un enfant dans la vie réelle.

Au-delà de ces menaces extrêmes, le *sharenting* soulève aussi la question de l'e-réputation des enfants. A 13 ans, un enfant apparaît en moyenne sur 1.300 photographies en ligne, publiées par ses parents ou ses proches. Autant de traces numériques indélébiles, qui constituent un journal public de sa vie sans qu'il ait pu donner son avis. A l'adolescence, cette surexposition subie peut devenir un fardeau. «L'effet peut être assez violent pour un adolescent de voir des photos de lui enfant, dans le bain, dans son intimité ainsi partagée sur les réseaux sociaux. Lorsque les parents l'exposent, ils lui donnent une e-réputation, une existence médiatique qu'il n'a pas forcément envie de gérer», avertit Justine Atlan, directrice de l'association e-Enfance, qui

91%

des parents qui ont déjà diffusé du contenu à propos de leur enfant disent avoir commencé entre la naissance et l'âge de 5 ans.

50%

des photos sur les forums pédopornographiques proviennent de publications partagées par des parents sur leurs réseaux sociaux.

accompagne les familles face aux enjeux du numérique. En d'autres termes, ces images que les parents trouvent mignonnes peuvent devenir, une décennie plus tard, des sources de gêne, de moqueries ou de cyberharcèlement pour l'enfant, une fois sur les bancs de l'école secondaire ou confronté à ses premiers employeurs.

Imane en a fait l'amère expérience. A 14 ans, cette collégienne a découvert que sa mère publiait depuis des années sur Facebook un album intitulé «Ma petite princesse». On y trouvait de tout: vidéos de ses premiers pas, photo d'une colère mémorable à 2 ans, bulletins scolaires... «Tous mes camarades pouvaient voir ça, c'était la honte totale», souffle-t-elle, encore mortifiée. Après une dispute orageuse, sa mère a consenti à paramétrer l'album en privé. Mais le mal était fait: des captures d'écran avaient circulé dans son dos, et certains clichés ont refait surface en groupe Snapchat, alimentant les railleries. «Je sais bien que ma mère voulait bien faire, mais j'aimerais qu'elle me demande mon avis maintenant», conclut Imane, qui avoue ne plus rien publier du tout sur ses propres comptes par crainte de surexposition. Son témoignage fait écho aux nombreuses plaintes que reçoivent les autorités, émanant parfois de mineurs eux-mêmes demandant la suppression de photos postées par leurs parents.

Du côté des parents, la prise de conscience est progressive. Certains commencent à réaliser que «ce qui est mignon ou amusant ne le sera peut-être plus dans quelques années», comme le rappelle la campagne de prévention de la police fédérale. De son côté, Marie, la jeune maman «sharenteuse», l'a bien compris. Depuis quelque temps, elle a freiné ses élans pour poster. Fini les vidéos en pagaille: elle ne partage plus que quelques images, dans un cercle plus restreint, et jamais sans réfléchir. Récemment, un soir, alors qu'elle s'apprête à mettre en ligne une photo du petit dernier barbouillé de sauce tomate, elle hésite et renonce, nous confie-t-elle. A la place, elle range le cliché dans un album imprimé qu'elle montre à sa fille aînée. «C'est mieux comme ça, non?», lui glisse-t-elle. L'enfant acquiesce dans un sourire. Preuve qu'en matière de partage, le plus important reste peut-être de préserver ces moments d'intimité, quitte à ne les «aimer» qu'en famille, loin des regards intrus d'une communauté publique. ●